

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 07 FEVRIER 2023
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2023-13

OBJET : Approbation d'une subvention d'équipements de 100.000 € à l'association « la Halte Fontenaysienne » pour la création d'une maison des familles à Fontenay-sous-Bois (en remplacement de la subvention d'équipement du même montant votée lors du Conseil de Territoire du 29 juin 2021)

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	21
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélie GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Jean-Philippe BEGAT représenté par Michel OUDINET, Eveline BESNARD représentée par Catherine PRIMEVERT, Adrien CAILLEREZ représenté par Germain ROESCH, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Bruno BORDIER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Sylvain BERRIOS, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Christian FAUTRE représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Delphine FENASSE représentée par Sylvie CHARDIN, Benoît GAILHAC représenté par Pascal TURANO, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Virginie TOLLARD, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Laurent LAFON représenté par Pierre LEBEAU, Philippe LHOSTE représenté par Bernard GAUDIERE, Marc MEDINA représenté par Jean-Paul DAVID, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Michel DUVAUDIER, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Julien WEIL représenté par Thierry BARNOYER.

Absents :

Stéphane CHAULIEU, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Nassim LACHELACHE.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

OBJET : Approbation d'une subvention d'équipement de 100 000 euros à l'association « la Halte Fontenaysienne » pour la création de la « Maison des Familles à Fontenay-sous-Bois (en remplacement de la subvention d'équipement du même montant votée lors du Conseil de Territoire du 29 juin 2021)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière,

VU la délibération n°20-06 en date du 2 février 2021 approuvant le Budget primitif 2021 de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois,

VU la délibération en date du 29 juin 2021 approuvant le Budget supplémentaire 2021 de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT que suite à la délibération du 29 juin 2021, l'EPT Paris Est Marne & Bois a accordé à la SA HLM Emmaüs Habitat, propriétaire du bâti au 32 rue de la Fontaine du Vaisseau à Fontenay, une subvention de 100 k€ pour l'agrandissement de l'accueil de jour dont l'association La Halte Fontenaysienne est gestionnaire,

CONSIDERANT que, pour ce qui concerne les besoins d'agrandissement, la commune de Fontenay-sous-Bois a proposé de mettre à disposition de la Halte, pendant plusieurs années, un bien situé à proximité des locaux actuels, qui permettra d'y installer les bureaux et ateliers qui font aujourd'hui défaut,

CONSIDERANT que le projet d'extension a fait l'objet de deux appels d'offres infructueux en novembre 2021 et mai 2022 et que le financement prévu était devenu insuffisant,

CONSIDERANT que la Halte vient d'obtenir la mise à disposition par la foncière Solipap, sous forme de bail emphytéotique, d'une maison située au 31 rue Saint Germain à Fontenay-sous-Bois qui sera beaucoup mieux adaptée que le projet initial et permettra la création de la « Maison des Familles » répondant à l'accueil spécifique des familles en grande précarité sociale,

CONSIDERANT que ce dispositif, testé au départ sur Fontenay et plus spécifiquement aux familles domiciliées auprès de l'accueil de jour, a vocation à s'étendre à d'autres communes du Territoire,

CONSIDERANT la nécessité de fixer par convention les engagements réciproques des parties, ainsi que le montant effectif de la subvention annuelle attribuée à l'association dès lors que celle-ci est supérieure à 23 000 euros,

VU la délibération de ce jour approuvant le budget primitif 2023,

VU le projet de conventions d'objectifs et de moyens, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, insertion et politique de l'habitat du 1^{er} février 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la subvention d'équipement de 100 000 euros à l'association «la Halte Fontenaysienne» pour la création d'une maison des familles à Fontenay-sous-Bois (en remplacement de la subvention d'équipement du même montant votée lors du Conseil de Territoire du 29 juin 2021).

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet de convention de convention d'objectifs et de moyens avec l'association « la Halte Fontenaysienne » jointe en annexe.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanio

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 08/02/23
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le